

Etablissement :
Collège Les Sablons
Rue Bernard Louvet
36500 BUZANCAIS
0360498w

N° de séance : 02

Procès - verbal
de la séance du Conseil
d'administration du 26 novembre 2020

Date : 26/11/2020

Heure de début : 17 h 38

Heure de fin : 19 h 19

Présidence : M. BLONSARD Laurent, Principal

Secrétariat : M. BERNARD Romain, représentant des enseignants

Membres absents : M. BLANCHET, représentant de la collectivité de rattachement, Mme ROULLEAUX, représentante de la commune, M. DUPONCHEL, représentant de la commune, Mme COUEDRIAU, représentante des enseignants, Mme COUDRAY, représentante des parents d'élèves, M. MAQUIN, représentant des parents d'élèves, Mme MOLIERO, représentante des parents d'élèves, M. DUARTE, représentant des élèves.

Nombre de membres présents : 22

Quorum : 16

ORDRE DU JOUR

N° et nature des chapitres traités	Nombre de feuillets	Réservé à l'administration
I – Conseil d'administration	1	
II – Fonctionnement	1	
III – Gestion financière	2	
IV – Vie scolaire	1	
V – Questions diverses	2	
Total des feuillets	7	

Le Président,

Laurent BLONSARD

Le Secrétaire,

Romain BERNARD

Transmis à :

Monsieur le Directeur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale de l'INDRE

Monsieur le Président du Conseil Général de l'Indre

Date : 30/11/2020

Le Chef d'Etablissement,

L. BLONSARD

Etablissement :
Collège Les Sablons
Rue Bernard Louvet
36500 BUZANCAIS
0360498w

N° de séance : 02

Procès - verbal
de la séance du conseil
d'administration du 26 novembre 2020

Compte rendu des thèmes traités classés dans le chapitre : I - Conseil d'Administration	Réservé à l'administration destinataire
1) Préparation de séance : Monsieur BERNARD Romain, représentant des enseignants se propose pour assurer le secrétariat.	
2) Adoption du PV du conseil d'administration du 03 novembre 2020	
<p style="text-align: right;">Acte Avis Vœu</p> Résultat du vote Votants : 22 Exprimés : 22 Abstentions : Pour : 22	(rayer les mentions inutiles) Contre : 0
3) Ordre du jour Monsieur le Principal donne lecture de l'ordre du jour (cf. annexe 2).	
<p style="text-align: right;">Acte Avis Vœu</p> Résultat du vote Votants : 22 Exprimés : 22 Abstentions : 0 Pour : 22	(rayer les mentions inutiles) Contre : 0

Etablissement :
Collège Les Sablons
Rue Bernard Louvet
36500 BUZANCAIS
0360498w

N° de séance : 02

Procès - verbal
de la séance du conseil
d'administration du 26 novembre 2020

Compte rendu des thèmes traités classés dans le chapitre :	Réservé à l'administration
II – Fonctionnement	destinataire
1) <u>Délégations de signature</u> Monsieur BLONSARD informe le Conseil d'administration qu'il donne délégation de signature à Monsieur DAVID Frédéric, adjoint gestionnaire. Monsieur BLONSARD précise que cette délégation porte sur les bons de commande SHR et les bons de commande d'un montant maximal de 400,00 €.	

Etablissement :
Collège Les Sablons
Rue Bernard Louvet
36500 BUZANCAIS
0360498w

Procès - verbal
de la séance du conseil
d'administration du 26 novembre 2020

Compte rendu des thèmes traités classés dans le chapitre :	Réservé à l'administration												
<p align="center">III – Gestion financière</p>	<p align="center">destinataire</p>												
<p>1) <u>Budget primitif</u></p> <p>Monsieur BLONSARD présente, tout particulièrement aux élèves, ce qu'est un budget primitif. Il présente les différents services, les décisions de l'ordonnateur, les décisions modificatives. Il précise que la dotation de fonctionnement, pour l'année 2021, attribuée par le Conseil départemental, est de 125735,00 € répartie de la façon suivante :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;">Dotation matérielle :</td> <td align="right">122050,00</td> </tr> <tr> <td>Maintenance ENT – 1 € x 510 :</td> <td align="right">- 510,00</td> </tr> <tr> <td>Aide à l'enseignement spécifique :</td> <td align="right">2484,00</td> </tr> <tr> <td>Secours aux familles :</td> <td align="right">1711,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td align="right"><hr/></td> </tr> <tr> <td></td> <td align="right">125735,00 €</td> </tr> </table> <p>Monsieur BLONSARD ajoute que l'orientation budgétaire voulue prend en considération le contrat d'objectifs ainsi que les spécificités de l'établissement et la situation sanitaire actuelle. Monsieur DAVID, adjoint gestionnaire, reprend les différents services et explique les choix qui ont été faits.</p> <p>Madame PASQUET souligne que l'EPI n'engendrera pas de frais.</p> <p>Monsieur BLONSARD remercie Monsieur DAVID, adjoint gestionnaire, pour son travail.</p> <p>Question de Monsieur FERNANDEZ : quel est l'utilisation du fonds social collégien ? Réponse de Monsieur BLONSARD : le secours aux familles pourrait servir pour l'achat de vêtements, chaussures, ... Monsieur BLONSARD présente le rapport du Chef d'établissement, précise que le budget est sincère et soumet au vote le budget primitif pour l'exercice 2021.</p>	Dotation matérielle :	122050,00	Maintenance ENT – 1 € x 510 :	- 510,00	Aide à l'enseignement spécifique :	2484,00	Secours aux familles :	1711,00		<hr/>		125735,00 €	
Dotation matérielle :	122050,00												
Maintenance ENT – 1 € x 510 :	- 510,00												
Aide à l'enseignement spécifique :	2484,00												
Secours aux familles :	1711,00												
	<hr/>												
	125735,00 €												
<p>Acte Avis Vœu</p>													
<p>Résultat du vote Votants : 22 Exprimés : 22 Abstentions : 0 Pour : 22</p>													
<p>2) <u>Tarifs ½ pension et commensaux et participation aux charges communes</u></p> <p>Monsieur DAVID, adjoint gestionnaire, présente, pour information, les tarifs de la demi-pension et des commensaux pour l'année 2021 ainsi que le % prélevé sur les tarifs. Il précise que ces tarifs sont fixés par le Conseil départemental de l'Indre – décret n°2006-753 du 29 juin 2006. Monsieur BLONSARD ajoute que les prix de la demi-pension augmentent de 0,81 %, après une augmentation de 1,22 % l'année passée.</p>													
<p>3) <u>Sortie d'inventaire échafaudage</u></p> <p>Monsieur DAVID, adjoint gestionnaire, présente la demande de sortie d'inventaire d'un échafaudage de couleur orangée. Monsieur BLONSARD précise que ce matériel ne répond plus aux normes et est dans un état vétuste.</p>													

Acte Avis Vœu	(rayer les mentions inutiles)
Résultat du vote Votants : 22 Exprimés : 22 Abstentions : 0 Pour : 22	Contre : 0
4) <u>Prix de vente de l'échafaudage</u> Monsieur BLONSARD demande au CA l'autorisation de vendre l'échafaudage sorti de l'inventaire au prix de 150,00 €, prix de la ferraille.	
Acte Avis Vœu	(rayer les mentions inutiles)
Résultat du vote Votants : 22 Exprimés : 22 Abstentions : 0 Pour : 22	Contre : 0
5) <u>Sortie d'inventaire lecteur de carte self</u> Monsieur DAVID, adjoint gestionnaire, présente la demande de sortie d'inventaire de l'ancien lecteur de carte de self. Depuis une semaine, l'établissement est doté d'un nouveau système de lecture de carte et de distribution de plateau. Le lecteur serait repris, pour la somme de 400,00 € par l'entreprise prestataire.	
Acte Avis Vœu	(rayer les mentions inutiles)
Résultat du vote Votants : 22 Exprimés : 22 Abstentions : 0 Pour : 22	Contre : 0
6) <u>Prix de vente du lecteur de carte</u> Monsieur BLONSARD demande au CA l'autorisation de vendre le lecteur de carte sorti de l'inventaire au prix de 400,00 €	
Acte Avis Vœu	(rayer les mentions inutiles)
Résultat du vote Votants : 22 Exprimés : 22 Abstentions : 0 Pour : 22	Contre : 0
7) <u>Autorisation de vente de distributeurs de gel hydroalcoolique</u> Monsieur BLONSARD explique que lors des permanences d'été, il a commandé des distributeurs de gel hydroalcoolique pour le collège. A la livraison, il s'est avéré que 12 unités permettaient de couvrir les besoins pour l'ensemble de l'établissement. Encore Chef d'établissement du collège Colbert de Châteauroux, Monsieur BLONSARD a proposé à son successeur, d'acquérir 6 unités dont l'établissement avait besoin. Monsieur BLONSARD ajoute que ce système d'achat mutualisé a été très largement utilisé par les collègues durant le premier confinement, notamment, pour l'achat de masques.	
Acte Avis Vœu	(rayer les mentions inutiles)
Résultat du vote Votants : Exprimés : Abstentions : 0 Pour :	Contre : 0

Établissement :
 Établissement :
 Collège Les Sablons
 Rue Bernard Louvet
 36500 BUZANCAIS
 0360498w

**Procès - verbal
 de la séance du conseil
 d'administration du 26 novembre 2020**

Compte rendu des thèmes traités classés dans le chapitre :	Réservé à l'administration
IV – Vie scolaire	destinataire
<p>1) Information sur la séquence d'observation en milieu professionnel</p> <p>Monsieur BLONSARD présente, pour information, une note du Ministère de l'Education nationale en date du 30 octobre 2020 qui stipule : « La séquence d'observation en milieu professionnel pour les élèves en classe de 3^{ème} revêtirait, pour l'année scolaire 2020-2021, qu'un caractère facultatif en raison de la crise sanitaire ».</p> <p>Monsieur BLONSARD ajoute que la position de l'établissement est d'accompagner les élèves et les familles qui auraient des difficultés pour trouver des lieux de stage. En effet, il est important, dans un souci d'équité et de bienveillance, que les élèves puissent présenter, s'ils le souhaitent, un parcours avenir complet lors de l'oral du DNB.</p>	
<p>2) Information quant à la situation de la crise sanitaire au sein du collège</p> <p>Monsieur BLONSARD souhaite informer le Conseil d'administration de la situation des cas de COVID 19.</p> <p>Le samedi 14 novembre 2020, le CE a été informé d'un cas confirmé de COVID 19 d'un élève de l'établissement. Après plusieurs entretiens téléphoniques avec la famille et la cellule COVID de la DSDEN, il s'est avéré que la situation de cet enfant n'avait pas d'incidence sur ses camarades et sur les personnels.</p> <p>Le 17 novembre 2020 dans l'après-midi, un appel d'une famille nous indiquait un test positif pour un élève de 5^{ème}. Après retraçage et différents contacts avec les services de la DSDEN, les familles des élèves concernés par un isolement jusqu'au résultat des tests ont été prévenues de la situation.</p> <p>Le 18 novembre 2020, l'établissement a été informé d'un nouveau cas de suspicion dans le milieu familial. Concernant cet enfant, aucune incidence sur l'établissement n'est à relever.</p> <p>Dans tous les cas, l'ensemble des personnels est informé, dans les meilleurs délais.</p> <p>Enfin, Monsieur le Principal informe le Conseil d'administration que le gel hydroalcoolique utilisé dans les diffuseurs est de la marque « SANITIZER » avec un taux de plus de 70 % d'alcool et que la solution dans les salles de cours est de la marque « Mieuxa » avec un taux d'alcool de 80 % d'éthanol.</p>	

Etablissement :
Etablissement :
Collège Les Sablons
Rue Bernard Louvet
36500 BUZANCAIS
0360498w

Procès - verbal
de la séance du conseil
d'administration du 26 novembre 2020

Compte rendu des thèmes traités classés dans le chapitre :	Réservé à l'administration
V – Questions diverses	destinataire
<p>Y aura-t-il des photos de classe ou individuelles cette année ?</p> <p>Monsieur BLONSARD répond en précisant que les photos scolaires sont régies par la circulaire N°2003-091 du 5-6-2003. Ce texte de référence stipule :</p> <p>« La pratique de la photographie scolaire correspond à une tradition ancienne dans les écoles publiques. Elle répond à une attente de la part d'une majorité de familles soucieuses de conserver un souvenir de la scolarité de leurs enfants. En effet, la photographie de l'élève, en situation scolaire, dans la classe, c'est-à-dire celle qui montre l'enfant dans son cadre de travail, est devenue, pour beaucoup, au même titre que la photographie collective, le moyen de se familiariser avec l'institution scolaire et de conserver, année après année, un souvenir du temps passé à l'école. En revanche, la photographie d'identité, ainsi que toute autre photo qui ne s'inscrit pas dans un cadre scolaire et peut être réalisée par un photographe dans son studio, est de nature, si la prise de vue est effectuée à l'école, à concurrencer les autres photographes locaux. Elle ne peut donc être admise que si elle répond aux besoins de l'établissement et n'est pas proposée aux familles ».</p> <p>Monsieur BLONSARD précise que les photos de classe sont gérées par le FSE. Il demande donc à Monsieur BORTOLUS, président du FSE, s'il souhaite répondre.</p> <p>Monsieur BORTOLUS précise que faire des photos avec un masque est ridicule. Suivant l'évolution de la situation sanitaire, les photos pourront être faites plus tard dans l'année.</p> <p>Pourquoi le revêtement de sol de toutes les salles situées au rez-de-chaussée du bâtiment B a-t-il été remplacé, sachant qu'il contenait une colle à base de fibres d'amiantes et pas celui de la salle des professeurs ?</p> <p>Monsieur BLONSARD précise que toutes les questions relatives aux bâtiments ont été transmises au CD36 et les réponses en italiques dans le PV sont un copier/coller.</p> <p><i>« Le revêtement de sol a été changé car il présentait des boursoufflures notamment dans le cyberspace et également puisque la colle bitumineuse contenait de l'amiante. Par contre il n'y a pas de matériaux amiantés sous le sol de la grande salle des professeurs et du CDI ».</i></p> <p>Sachant que des travaux sont déclenchés obligatoirement à partir de la mesure de 5fibres/litre d'air, est-ce donc que ce taux avait été atteint pour déclencher les travaux ou était-ce à titre préventif ?</p> <p><i>« Non cela a été fait à titre préventif, puisque la colle bitumineuse amiantée était sous les dalles de sol d'origine, qui ont été encapsulées avec un enduit de ragréage et recouvertes par la pose de sol souple ».</i></p> <p>Un appareil mesurant la quantité de fibres d'amiantes dans la salle des profs peut-il ou doit-il être installé ?</p> <p><i>« Non cela n'est pas nécessaire ».</i></p> <p>Le remplacement du sol de cette salle est-il envisagé à plus ou moins brève échéance ?</p>	

« Pas pour le moment car ce sol est en bon état ».

Reste-t-il d'autres endroits de l'établissement dans lesquels se trouverait de l'amiante ?

« Oui dans les étages et au RDC du bâtiment A, ainsi que dans les allèges (espace entre le sol et les fenêtres) des murs extérieurs ».

Monsieur BLONSARD propose que, si les membres du CA désirent un complément d'information, il pourra solliciter la venue d'un technicien des bâtiments du CD36 lors d'un prochain conseil d'administration.

Les collègues qui le souhaiteraient pourraient-ils suivre les conseils de classe en Visio, plutôt que la totalité des équipes soit présente à chaque fois ?

La réponse est oui. Nous sommes en train de voir quel outil utiliser.

Compte tenu du contexte sanitaire lié à la Covid, envisagez-vous la tenue d'éventuelles réunions parents/professeurs et si oui, selon quelles modalités ?

La réponse a déjà été apportée en conseil pédagogique et dans la lettre aux familles n°3. Aucune réunion parents/professeurs, à ce jour, ne se fera en présentiel. Les réunions se feront par téléphone sur le principe de rendez-vous. Durant les conseils de classe, les élèves pour qui une rencontre avec les familles est nécessaire seront « ciblés » et les rendez-vous proposés aux familles avec le professeur principal ou un autre membre de l'équipe pédagogique. Les autres familles pourront, si elles le souhaitent, demander une rencontre téléphonique via le carnet de correspondance. Nous espérons que, pour le 2^{ème} trimestre, l'établissement pourra retrouver une organisation « normale ».

A quoi sert et quelle est la finalité du "test" Pix ?

Le décret n° 2019-919 du 30 août 2019 relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur et par la formation continue, crée un cadre de référence des compétences numériques (CRCN) qui s'inscrit dans la démarche du cadre de référence européen. L'objectif est de valider des compétences allant de « novice-niveau 1 » à « expert-niveau 8 ».

Question de Madame TAVENON : le Pix sera-t-il travaillé au collège ?

Réponse de M. BLONSARD : le Pix est une évaluation de compétences en informatique amenant à une certification en fin de 3^{ème}.

Remarque de M. FERNANDEZ : nous devons évaluer ce que nous enseignons. L'évaluation du Pix est contradictoire à cette logique.

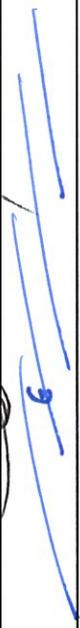
Le stage de troisième en milieu professionnel est facultatif vu le contexte sanitaire. Qu'en est-il de l'oral du DNB ?

Je n'ai pas, à ce jour, de réponse à apporter. Un ajournement des épreuves relève, comme pour la session 2020, d'une décision ministérielle. L'établissement se conformera à toute injonction hiérarchique.

Sur quoi portera-t-il : uniquement EPI ?

Comme pour la question précédente, je n'ai pas à ce jour, de certitude. L'épreuve orale peut porter sur : les EPI, les différents parcours avenir, citoyen, d'éducation artistique et culturelle, santé.

Concernant le parcours avenir, Monsieur BLONSARD précise qu'un forum virtuel sera proposé afin d'informer les élèves et les accompagner dans leur orientation.

MEMBRES	Qualité	Emargement
M. BLONSARD Laurent	Principal	
Mme LARDY Nathalie	Principale-Adjointe	
M. DAVID Frédéric	Adjoint-Gestionnaire	
Mme GAUGRIS Sylvie	Directrice Adjointe de la SEGPA	
M. BORTOLUS Vincent	Conseiller Principal d'éducation	
M. BLANCHET Régis	Représentant de la collectivité de rattachement	Excusé
Mme MERIAUDEAU Frédérique	Représentant de la collectivité de rattachement	
Mme ROULLEAUX Alexandra	Représentante de la commune	Excusée
M. DUPONCHEL Marc	Représentant de la commune	Excusé
M. BERNARD Romain	Représentante élu des Personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme COUEDRIAU Muriel	Représentante élu des Personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme DAUDON Adeline	Représentant élu des Personnels d'enseignement et d'éducation	
M. FERNANDEZ Raymond	Représentant élu des Personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme MASSE Magali	Représentant élu des Personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme PASQUET Virginie	Représentante élu des Personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme ROBIN Myriam	Représentant élu des Personnels d'enseignement et d'éducation	

Mme Drouard
Félicie

Remplacante



CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du JEUDI 26 NOVEMBRE 2020

M. CHRISTIN Philippe	Représentant élu du Personnels ATOSS	
Mme DEBUSY Catherine	Représentante élu du Personnels ATOSS	
M. DE VRIES Théo	Représentant élu du Personnels ATOSS	Théo Vries
Mme CORVIOLE Audrey	Représentante élu des Parents d'élèves	Excusée et Remplacée par Mme PREVOST Virginie 
Mme COUDRAY Stéphanie	Représentante élu des Parents d'élèves	Absent excusé
M. DELALEUF Stéphanie	Représentante élu des Parents d'élèves	Excusée et Remplacée par M. RIO Eric 
M. DESCHAMPS Benoit	Représentant élu des Parents d'élèves	
Mme FOURNIER Hélène	Représentante élu des Parents d'élèves	Hélène
M. MAQUIN Thierry	Représentant élu des Parents d'élèves	Excusé
Mme MOLEIRO Caroline	Représentante élu des Parents d'élèves	Excusée
Mme TAVENON Fanny	Représentante élu des Parents d'élèves	
Mme BEAUFILS Elisa	Représentants élus des élèves	Absent excusé
M. DUARTE Mickaël	Représentants élus des élèves	
M. PASQUET Noé	Représentants élus des élèves	

Mme Prevost